



LETTRE OUVERTE

Le 22 novembre 2012

Monsieur le Premier Ministre,

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale,

Madame la Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative,

Nous nous permettons de vous solliciter suite à vos travaux sur la réforme des rythmes éducatifs¹. Le président de la République a avancé deux axes majeurs de sa mandature : l'éducation et la jeunesse. Nous nous sentons concernés par ces objectifs ambitieux. Mais nous sommes intimement convaincus qu'une réelle politique éducative doit articuler le temps scolaire et les temps péri ou extrascolaires. La réussite de la révision des rythmes éducatifs passe donc également par une politique affirmée des loisirs éducatifs.

Or nous constatons que les animateurs, concernés au premier chef par cette réforme, sont les grands absents des négociations en cours. C'est dans cet esprit que nous avons lancé le 12 novembre l'opération « Rythmes éducatifs : n'oublions pas les animateurs ! », afin d'informer les acteurs du secteur de l'animation des tenants et des aboutissants de la réforme, tout en les invitant à se mobiliser pour faire entendre leur voix. Sur la page Facebook créée pour l'occasion (www.facebook.com/NoublionsPasLesAnimateurs), les professionnels de l'animation éducative et socioculturelle ont commencé à s'emparer du débat.

¹ Vocabulaire préféré à « rythmes scolaires »

Voici quelques premiers éléments que nous avons reformulés à travers plusieurs propositions :

- **Les animateurs sont des acteurs éducatifs à part entière** : ils doivent être associés à la réflexion sur la continuité des temps éducatifs des enfants, sans mépris et au même titre que les parents et les enseignants.
- **Les actions éducatives doivent être coordonnées** : pour une meilleure connaissance réciproque des acteurs et une véritable coordination des temps éducatifs, nous demandons une impulsion vers la généralisation des Projets Éducatifs Locaux, accompagnée de formations conjointes aux acteurs éducatifs sur les territoires.
- **L'animation périscolaire n'est pas de la garderie** : la réduction des temps d'enseignement à 5 heures par jour se traduira par l'ajout d'une heure d'animation périscolaire en fin de journée. Nous demandons que ces activités éducatives à part entière bénéficient d'un volume horaire global suffisant, afin de construire une démarche pédagogique qui s'inscrit pleinement dans les projets éducatifs des collectivités et associations.
- **Le métier d'animateur doit être valorisé** : la réforme des rythmes éducatifs risque d'entraîner davantage de précarité et des emplois du temps morcelés pour les animateurs. De plus les accueils de loisirs qui fonctionnaient les mercredis matin disparaîtront sur cette tranche horaire. Nous demandons à l'État de prendre en compte les conditions de travail des animateurs dans la mise en œuvre de la réforme, et plus généralement de lancer une campagne de valorisation des métiers de l'animation.
- **Une animation se prépare et s'évalue** : l'État est garant de la qualité éducative des Accueils Collectifs de Mineurs. Les animations périscolaires nécessitent des temps de préparation, d'évaluation et de remise à jour ou d'adaptation des compétences. Nous demandons que l'État exige des collectivités le respect de ce cadre, qui permettra une meilleure qualité éducative pour les enfants accueillis.

Ces propositions ont vocation à enrichir votre projet de loi d'orientation et de programmation sur l'Éducation et ses textes d'application.

En comptant vivement sur la prise en considération de nos propositions, nous vous prions, Madame et Messieurs les Ministres, d'agréer nos salutations les plus respectueuses.

David Jecko
Rédacteur en chef du *Journal de l'Animation*
<http://www.jdanimation.fr>

Patrice Weisheimer
Secrétaire général du Syndicat de l'Éducation Populaire UNSA
<http://sep.unsa-education.org/>

